

# Bassins se met en ordre avec les pompiers

**Défense incendie** Le Conseil d'Etat vient de valider le contrat de prestation entre l'association du SDIS Gland-Serine et la commune autonomiste.



Un contrat de prestation a été signé entre Bassins et l'association de défense incendie et secours de Gland-Serine.

Image: Georges Meyrat-A

Il aura fallu près de quatre ans de négociations pour parvenir à mettre d'accord la Commune de Bassins et l'Association intercommunale de défense incendie et secours de Gland-Serine. Depuis le 4 mai, le contrat de prestation qui lie les deux entités, en ce qui concerne le financement des pompiers, a été approuvé par le Conseil d'Etat. Du coup, le village s'est mis en conformité avec la législation cantonale.

Le choix des autorités de Bassins de ne pas adhérer à une association intercommunale en matière de défense incendie fait figure d'exception sur le territoire vaudois. Mais il n'est unique. Champagne et Grandevent, dans le Nord vaudois, ont pris la même voie. A chaque fois, l'aspect financier est au cœur d'un désaccord entre les communes récalcitrantes et les associations intercommunales.

Le contrat de prestation signé impliquant Bassins règle ainsi la participation de la commune aux frais liés aux pompiers. Mais le village reste en dehors de l'association. Elle gagne ainsi en poids en pouvant aller discuter directement avec le comité directeur de l'organe en cas de désaccord. Un atout pour une commune qui a l'habitude d'être isolée au sein des associations intercommunales dont elle fait partie.

D'un point de vue financier, les conséquences pour les uns ou les autres ne différeront pas de la situation transitoire qui a prévalu ces derniers mois. Bassins alimentera ainsi un fond pompier en lui attribuant 1,2 point d'impôt par année. Ce fond servira à payer la facture annuelle de quelque 55 000 francs. Des outils sont aussi mis en place pour le contrôle des charges de la part de Bassins.

«Personne ne devait perdre dans cette négociation et nous sommes parvenus à trouver une formule qui convient à tout le monde», se réjouit Didier Lohri, syndic de Bassins. «Même le préfet était heureux lors de la signature du contrat», confirme Michael Rohrer, municipal de Gland et président du comité directeur de l'Association Gland-Serine.

Par Raphaël Ebinger 17.05.2016

APP



postshop.ch

Faites le plein mobile ici:  
Swisscom, Sunrise, Salt, Yallo,  
Lebara, M-Budget et autres

CLUB

CLUB **24heures** DE NOMBREUX AVANTAGES  
GRÂCE À VOTRE ABONNEMENT

## Articles en relation

### Les pompiers de Gland-Serine lient le haut et le bas

**Synergie** Moins actif en 2014, mais plus soudé, le nouveau SDIS Gland-Serine a tiré un premier bilan. [Plus...](#)

Par Madeleine Schürch 15.12.2014

### Bassins persiste à faire autrement que les autres

**Défense incendie** La Commune conteste le mode de financement du SDIS Gland-Serine, avec qui elle préfère passer un contrat de prestation. [Plus...](#)

Par Yves Merz 08.07.2014

A noter que sur le terrain, l'engagement des pompiers ne sera pas touché par ce contrat de prestation. Depuis la création du SDIS en 2014, les hommes du feu ont continué à intervenir à Bassins, qui n'avait par ailleurs jamais cessé de payer pour ce service. (24 heures)

(Créé: 17.05.2016, 08h10)